

Délibération n° 2015-20 du 15 octobre 2015 portant modification du budget primitif pour 2015

L'an deux-mille-quinze, le quinze octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Linselles, salle d'honneur, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 9 octobre 2015.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (13) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Véronique Playoust-Garnier, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1^{er} délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deûlémont ;
- Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin ;
- François Dedryver, 2^e délégué d'Halluin ;
- Jacques Rémony, 2^e Vice-président, 1^{er} délégué de Linselles ;
- Samuel Vanderplancke, suppléant d'Yves Lefebvre, 2^e délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1^{er} délégué de Warneton ;
- Nicolas Déan, 2^e délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} Vice-président, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud ;
- Cathy Lefebvre, suppléante d'Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés donnant pouvoir (1) :

- Christophe Liénart, 1^{er} délégué de Deûlémont (à M. Wambre).

Absents excusés (2) :

- Yves Lefebvre, 2^e délégué de Linselles ;
- Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.

Présents non-votants (4) :

- Annie Bosquart, suppléante d'Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1^{er} délégué de Comines ;
- Anne-Sophie Facon, suppléante d'Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deûlémont ;
- Lydie Vivier-Verpoort, suppléante de Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin.

Délibération n° 2015-20 du 15 octobre 2015 portant modification du budget primitif pour 2015

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique ;

Vu sa délibération n° 2015-7 du 19 février 2015 portant budget primitif pour 2015, modifiée par sa délibération n° 2015-14 du 23 juin 2015 ;

Considérant que le décret susvisé du 29 janvier 2014 a revalorisé les grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ; qu'il y a lieu de modifier le budget primitif pour 2015 en réajustant les crédits nécessaires à la rémunération des agents de la direction générale (sous-fonction budgétaire 020) ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité:

Article unique. — Le budget primitif pour 2015 est modifié comme suit :

Section de fonctionnement				
S/fonct.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
020	6257	Réceptions	- 100,00 €	
020	64111	Rémunération principale	+ 100,00 €	
Total			0,00 €	0,00 €

Transmis en préfecture le 22 OCT. 2015

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY